

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2022

DATE D’AFFICHAGE : 1<sup>er</sup> avril 2022

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris  
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE (arrivé à 20h50) Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES** : Guy ISDANT, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Chabane MAOUCHE, Aziz ABDAOUI,

**ETAIENT ABSENTS** : Linda AYACHI, Souraya ALIOUET,

**POUVOIRS** : Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Céline DEMETZ à Martine FRANCHITTI, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Christelle MARTINEZ, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine FRANCHITTI



Matière : Affaires Financières  
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

**Objet** : Adoption du Compte Administratif 2021 - Budget ville 2022

**Rapporteur** : M. GODINHO DA SILVA,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, L.2313-1 et L.2324-1 relatifs au compte administratif et compte de gestion,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** que Madame Christelle MARTINEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**CONSIDÉRANT** que Dominique BAILLY, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Christelle MARTINEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe pour le vote du compte administratif,

**CONSIDÉRANT** la concordance du compte administratif 2021 retraçant la comptabilité tenue par



Monsieur le Maire et le compte de gestion 2021 tenu par Monsieur le Comptable Public assignataire, adopté préalablement,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité à 21 voix pour et 3 contre,

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Comptable Public assignataire,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le résultat de l'exécution tel que repris dans le tableau ci-dessous :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
DEPENSES (A)	12 836 339,20	3 799 363,50	16 635 702,70
RECETTES (B)	17 778 263,50	3 515 840,98	21 294 104,48
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE (B-A)</b>	<b>4 941 924,30</b>	<b>-283 522,52</b>	<b>4 658 401,78</b>
SOLDE DES RESTES A REALISER		603 851,17	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>4 054 550,61</b>	

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

**ARTICLE 4 : DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 08 avril 2022



Le Maire,

*Dominique Bailly*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

